



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2023

N° 2023 / 044

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 039-213903339-20230609-DEL0906_044_23-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 3 juin 2023, sous la présidence de M. le 1^{er} adjoint Eddy LUSSIANA ;

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Sandrine NICOD, Nathalie SAULNIER

Excusés : Grégoire LONG pouvoir à Benoit COLIN, Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Eddy LUSSIANA, Sophie CAPELLI pouvoir à Nathalie SAULNIER, Jean-Michel PEUGET pouvoir à Rachel BOURGEOIS, David GEAY pouvoir à Alain PITON, Serge LACROIX pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Sandrine NICOD

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 13	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2023

M. le 1^{er} adjoint rappelle que :

- Le secrétaire de séance était M. Bahadir GUZEL
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le 1^{er} adjoint soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

DECIDE

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mai 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Sandrine NICOD

Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint
Eddy LUSSIANA